

## MERCREDI 10 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit à 20h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1  
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

Marc St-Aubin, conseiller #3  
Barbara Mapp, conseillère #6

Conseillers absents : Marc Ballard, conseiller #2  
Ronald Roberts, conseiller #4

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

### 1.0 OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer annonce l'ouverture de la séance à 20:00

### 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 181010-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 septembre 2018
- 4.0 Avis de motion et règlements
  - 4.1 Avis de motion et projet de règlement 18-112 abrogeant et remplaçant le règlement 08-037 déterminant les jours et les heures des sessions du conseil
  - 4.2 Avis de motion et projet de règlement SQ 06-001-A modifiant e règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
  - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
  - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Entente de service pour la cueillette des ordures et recyclage - secteur Ipperciel
  - 6.2 Entériner la Formation sur la gestion durable des eaux pluviales
  - 6.3 Adoption de la politique d'utilisation des armoiries, des logos et de toutes signatures visuelles de la municipalité de Boileau
  - 6.4 Entériner la résiliation de contrat de la gestion du site WEB
  - 6.5 Démission de l'employé 32-0007
  - 6.6 Contrat de déneigement
  - 6.7 Entériner l'engagement de Trudeau Excavation
  - 6.8 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier no° 00025990-1 – 80110(07) – 2017-06-16-6
  - 6.9 Projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau
  - 6.10 Appui municipalité de Lac-des-Plages – accès sécuritaire pour les chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt
  - 6.11 Nomination d'une personne ressource pour les animaux errants
  - 6.12 Offre de service – Urba+ Consultants
  - 6.13 Don Croix Rouge – Tornade Ottawa-Gatineau
  - 6.14 Déneigement des descentes publiques de mise à l'eau
  - 6.15 Demande de quittance relativement à l'un des titres du lot 4 614 129
  - 6.16 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
  - 6.17 Demande de réalisation d'un plan directeur de l'eau pour le Lac au Loup
- 7.0 Finances
  - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 30 septembre 2018
  - 7.2 Rapport des salaires nets
  - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
  - 8.1 États financiers de la Banque Alimentaire Petite-Nation
- 9.0 Période de l'assistance
- 10.0 Varia
- 11.0 Correspondances diverses
  - 11.1 Le Tricentris Express

- 11.2 Remerciement de la COOP Santé du nord de la Petite-Nation  
12.0 Levée de la séance

**Que** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018**

**181010-02** Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2018 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **4.1 Avis de motion et projet de règlement – règlement 18-112**

**181010-03** Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Barbara Mapp qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 18-112 abrogeant le règlement 08-037 et tous les règlements antérieurs concernant les jours et les heures de sessions du conseil;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

**CONFORMÉMENT** avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4.2 Avis de motion et projet de règlement – règlement SQ 006-001A**

**181010-04** Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Wayne Conklin qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 006-001A modifiant le règlement SQ-001 concernant le stationnement applicable par la Sureté que Québec;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

**CONFORMÉMENT** avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adopté à l'unanimité**

### **5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

### **6.0 RÉSOLUTIONS**

**6.1 Entente de service pour la cueillette des ordures et recyclage – secteur Ipperciel**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk a renouvelé, en 2017, l'entente de service pour la cueillette des ordures et de recyclage pour le secteur Ipperciel par résolution pour une période de 3 ans

**ATTENDU** que la résolution de la municipalité de Boileau ne mentionnait que pour l'année 2018

**181010-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** la municipalité de Boileau désire renouveler l'entente de service de cueillette d'ordures et de recyclage dans le secteur Ipperciel, et ce, pour 2019 et 2020;

**QUE** cette résolution officialise l'entente de service entre la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk et la municipalité de Boileau.

**Adopté à l'unanimité**

**6.2 Entériner la formation sur la gestion durable des eaux pluviales**

**181010-06 Il est proposé monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil municipal autorise madame Miriam Atkinson à participer à la formation "Gestion durable des eaux pluviales" au montant de 30.00\$;

**QUE** le coût pour la formation et le déplacement sera défrayé par la municipalité de Boileau.

**Adopté à l'unanimité**

**6.3 Adoption de la politique d'utilisation des armoiries, des logos et de toutes signatures visuelles de la municipalité de Boileau**

**181010-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** cette politique d'utilisation des armoiries, des logos et de toutes signatures visuelles de la municipalité de Boileau soit et est adopté tel que déposée;

**Adopté à l'unanimité**

**6.4 Entériner la résiliation de contrat de la gestion du site WEB**

**ATTENDU** que les employés de bureau de la municipalité ont suivi la formation sur la gestion du site WEB;

**ATTENDU** une lettre datée du 28 septembre 2018 a été envoyée à madame Diane Cossette;

**181010-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le site internet soit géré à l'interne par les employés de bureau, et ce, dès le 15 octobre 2018.

**QUE** l'entente signée entre madame Diane Cossette et la municipalité de Boileau prenne fin en date du 14 octobre à 23h59.

**Adopté à l'unanimité**

**6.5 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 32-0007**

**ATTENDU** que l'employé 32-007 a remis sa démission en tant date du 25 septembre 2018 à la directrice générale;

**181010-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil municipal de Boileau accepte la démission de l'employé 32-0007.

**Adopté à l'unanimité**

**6.6 Contrat de déneigement**

**181010-10 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp**

**QUE** le conseil municipal mandate Prévost déneigement pour le contrat de déneigement de la Pointe-du-Lac au montant de 1800.00\$ (taxes en sus), tel que stipulé dans le contrat 181980;

**QUE** le conseil municipal mandate Prévost déneigement pour le contrat de déneigement de l'impasse des Chutes au montant de 1600.00\$ (taxes en sus), tel que stipulé dans le contrat 181980;

**QUE** le conseil municipal mandate Prévost déneigement pour le contrat de déneigement de la montée du Ranch D au montant de 1200.00\$ (taxes en sus), tel que stipulé dans le contrat 181981;

**Adopté à l'unanimité**

**6.7 Entériner l'engagement de Trudeau Excavation inc.**

**181010-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** la municipalité de Boileau engage Trudeau Excavation inc. pour faire le mélange de sable et de sel au montant de 110.00\$/heure (taux horaire de la pelle).

**Adopté à l'unanimité**

**6.8 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier no° 00027107-1 – 80115(07) – 2018-07-19-47**

**CONSIDÉRANT** qu'une aide financière maximale de 12 000.00\$ (dossier n° 00027107-1 - 80115 (07) – 2018-07-19-47) a été accordée pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité de Boileau, dans le cadre d'un programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Papineau;

**CONSIDÉRANT** que le versement de cette contribution n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2018-2019 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été complétés et que les pièces justificatives du coût total des travaux sont jointes;

**181010-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Coklin**

**QUE** la demande du versement pour l'année budgétaire 2018 - 2019 au montant de 12 000.00\$ pour les travaux exécutés pour l'amélioration de notre réseau routier soit acheminée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adopté à l'unanimité**

**6.9 Projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau**

**ATTENDU** que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

**ATTENDU** les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU** la résolution numéro 2018-09-152, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 26 septembre 2018, laquelle adopte le projet de l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière ;

**181010-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent le projet de l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont mandatés à signer ladite entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

**ET QUE** le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**6.10 Appui municipalité de Lac-des-Plages – accès sécuritaire pour les chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-12-182 de la municipalité de Lac des Plages demandant au Ministère des Transports de construire un élargissement à l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et l'entrée du chemin du Lac Lévesque ;

**CONSIDÉRANT** la réponse négative du Ministère des Transports, celui-ci jugeant que la situation actuelle est conforme aux normes de sécurité;

**CONSIDÉRANT** le conseil de la municipalité de Lac des Plages juge, quant à lui, que l'entrée du chemin Conrad-Schmidt à cause de la densité de la circulation et de l'étroitesse de la chaussée est dangereuse;

**CONSIDÉRANT** le conseil de la municipalité de Lac des Plages juge, quant à lui, que l'entrée du chemin du Lac-Lévesque, à cause de la longueur de la voie de desserte, est dangereuse;

**181010-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le conseil de la municipalité de Boileau appuie la municipalité de Lac des Plages dans sa démarche auprès du ministère des Transports pour la sécurisation d'accès sécuritaire des chemins Lac Lévesque et Conrad Schmidt.

**Adopté à l'unanimité**

**6.11 Nomination d'une personne ressource pour les animaux errants**

**ATTENDU** que la Sureté du Québec demande une mise à jour des personnes ressources pour les animaux errants

**181010-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil municipal de Boileau ne nomme, monsieur Keith Currie, personne ressource auprès de la Sureté du Québec pour les animaux errants sur le territoire de la municipalité de Boileau

**Adopté à l'unanimité**

**6.12 Offre de service – Urba+ Consultants**

**ATTENDU** que la municipalité de Boileau doit procéder à la refonte de ses plans et règlements puisque le Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

**ATTENDU** que les municipalités de la MRC de Papineau doivent dans les deux (2) ans de l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement de concordance conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**ATTENDU** que la municipalité de Boileau a reçu une offre de service pour la refonte de ses règlements de la firme Urba+ Consultants;

**ATTENDU** que la municipalité de Namur désire aussi procéder à la refonte de ses règlements;

**181010-16 Il est proposé madame la conseillère Barbara Mapp**

**QUE** le conseil municipal de Boileau accepte l'offre de service de Urba+ Consultants au montant de 24 500.00\$;

**QUE** puisque les deux (2) municipalités acceptent l'offre de service de Urba+ Consultants, un crédit au montant de 1 500.00\$ est offert aux deux (2) municipalités puisqu'elles acceptent, de pair, l'offre de service;

**ET QU'**un crédit de banque d'heures (10 heures) pour des conseils sur différents aspects autres que celui de la refonte

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.13 Don Croix Rouge – Tornade Ottawa-Gatineau**

**ATTENDU** qu'une tornade dévastatrice s'est abattue sur la région de Gatineau;

**ATTENDU** que la Croix rouge tâche de coordonner les opérations et l'acheminement d'aide aux sinistrés;

**ATTENDU** que les fonds amassés permettront à la Croix Rouge de répondre aux besoins immédiats des sinistrés de Gatineau et des environs, de combler les besoins qui se manifesteront au fil du temps et d'aider les personnes touchées par la catastrophe à amorcer leur rétablissement;

**181010-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** la municipalité de Boileau verse la somme de 300.00\$ à la Croix-Rouge pour le fonds de secours : Tornade Ottawa-Gatineau – région de Gatineau.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.14 Déneigement des descentes publiques de mise à l'eau**

**181010-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin**

**QU'**il n'y aura aucun déneigement pour la période hivernale 2018 – 2019 pour les descentes publiques de mise à l'eau du Lac au Loup ainsi que celle du Lac Champagneur.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.15 Demande de quittance relativement à l'un des titres du lot 4 614 129**

**ATTENDU** que propriétaire du lot 4 614 129 demande quittance à ces obligations découlant de de la clause suivant suite à l'acquisition de la municipalité de Boileau d'un terrain vacant étant composé d'une partie du lot 23B et d'une partie du lot 24A, rang 2 au cadastre officiel du canton de Ponsonby, circonscription foncière de Papineau;

- ❖ *Obtenir une évaluation municipale total de soixante-quinze mille dollars (75 000.00\$), incluant le terrain et les bâtiments dans les cinq (5) ans qui suivent la signature des présentes;*
- ❖ *Il est attendu que l'acquéreur ne pourra, tant et aussi longtemps que l'évaluation municipale requise n'aura été obtenue, revendre une partie ou la totalité de l'immeuble ni effectuer une coupe de bois sans avoir obtenu au préalable une autorisation de la municipalité à cet effet*
- ❖ *Le défaut de respecter l'exigence relative à l'évaluation municipale entrainera la rétrocession de l'immeuble, l'acquéreur s'engageant par les présentes à procéder à ladite rétrocession dès la demande lui en sera adressée, tant entendu que la municipalité conservera toutefois les taxes alors acquittées*

**181010-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** tel que stipulé dans l'entente signé le 23 juillet 2007 entre les deux (2) parties, le propriétaire devra défrayer le montant équivalent aux montants des taxes (incluant taxes de services) à être perçues pour les trois (3) dernières années.

**QUE** le conseil de la municipalité de Boileau accepte, suite au paiement du montant dû, la demande de quittance de la part du propriétaire du lot 4 614 129;

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.16 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac**

**ATTENDU** que la municipalité d Boileau a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations

municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesel et mazouts);

**ATTENDU** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la municipalité de Boileau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**181010-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la municipalité de Boileau confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par L'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesel et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

**QU'**un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une offre d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appels d'offres et des lois applicables;

**QUE** la municipalité de Boileau confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficié ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

**QUE** la municipalité de Boileau s'engage à compléter pour l'UMQ dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

**QUE** la municipalité de Boileau s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la municipalité de Boileau s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que L'UMQ:

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055\$ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100\$ par litre acheté aux non-membres de l'UMQ
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00\$

**Adopté à l'unanimité**

**6.17 Demande de réalisation d'un plan directeur de l'eau pour le Lac au Loup**

**ATTENDU** l'importance de réaliser un plan directeur de l'eau (PDE) pour le lac au Loup et son bassin versant;

**ATTENDU** que la réalisation de ce PDE favorisera la saine gestion du lac au Loup et de son bassin versant, dans le meilleur intérêt des citoyens de Boileau;

**ATTENDU** que l'OBV RPNS a les compétences nécessaires pour réaliser le PDE du lac au Loup;

**ATTENDU** que l'OBV RPNS a la possibilité d'obtenir l'appui financier de la MRC de Papineau, dans le cadre de sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), pour la réalisation du PDE du lac au Loup;

**ATTENDU** que cet appui financier de la MRC est de 5 000 \$ maximum;

**ATTENDU** que l'appui financier de la MRC à l'OBV RPNS pour la réalisation du PDE du lac au Loup est conditionnel à la participation financière de la municipalité au projet;

**ATTENDU** l'offre de service déposée à la municipalité par l'OBV RPNS pour la réalisation du PDE du lac au Loup;

**181010-21 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp**

**QUE** la Municipalité de Boileau confie la réalisation du PDE du lac au Loup à l'OBV RPNS;

**QUE** la Municipalité de Boileau contribue financièrement à la réalisation du PDE du lac au Loup pour un montant de 7 637.00\$ (taxes en sus);

**QUE** cette contribution financière est conditionnelle à la contribution financière de la MRC au projet soumis par l'OBV RPNS dans le cadre de la PSPS

**Adopté à l'unanimité**

**7.0 FINANCES**

**7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2018**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2018 totalisant un montant de 91 336.95\$.

**181010-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 91 336.95\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à la majorité**

**7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**181010-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois d'aout 2018 au montant de 20 993.68\$.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

*Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

**8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

États financiers de la Banque Alimentaire Petite-Nation

**9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE**

Six (6) citoyens présents.

Monsieur le maire répond aux différentes questions des citoyens.



**10.0 VARIA**

Aucun point n'est traité.

**11.0 CORRESPONDANCES DIVERSES**

11.1 Le Tricentris Express

11.2 Remerciement de la COOP Santé du Nord de la Petite Nation

**12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**181010-24 Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Roberts**

**QUE la séance soit et est levée à 21h05**

**Adopté à l'unanimité**

---

Robert Meyer  
Maire

---

Cathy Viens  
Directrice générale, secrétaire-trésorière